



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérard pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Gratuité des animations estivales 2026 sur le site de l'ancienne piscine
N° de délibération : 20260608_02

Rapporteur : Pascal Singevin

Le pôle Animation de la Vie Locale, en collaboration avec les associations locales, propose pendant la période estivale sur le site de l'ancienne piscine, un large panel d'animations à destination de tous les publics : ateliers (apiculture, jeux, création, travaux manuels...), initiations à la danse, sport, concerts, guinguette, cinéma plein air ...
Pour la période du 3 juillet 2026 au 29 août 2026, il est proposé d'appliquer la gratuité de tous les ateliers et animations avec pour objectif de permettre au plus grand nombre, notamment les foyers modestes et les familles ne partant pas en vacances, de partager des moments joyeux, instructifs et collectifs mais aussi de découvrir les associations locales et leurs actions.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :
- Valider la gratuité pour les activités proposées par le pôle Animation de la vie locale sur le site de l'ancienne piscine ;
 - Dire que cette condition sera applicable du 3 juillet 2026 au 29 août 2026 ;
 - Autoriser Monsieur Le Maire à faire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE
2026.06.11 14:51:12 +0200
Ref:11187832-16876971-1-D
Signature numérique
le Maire